



NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE
E/ICEF/687
17 décembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN LIBRARY

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Session d'octobre 1981

JAN 20 1982

UN/SA COLLECTION

Rapport du Conseil d'administration sur les travaux de sa session
extraordinaire, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 22 au 24 octobre 1981

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
Introduction	1 - 5	2
Situation financière	6 - 16	3
Résolution du Comité de l'administration et des finances ..	17	5
Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	18	5
Plan financier	19 - 30	5
Budgets	31 - 35	9
Conduite des travaux	36 - 37	9
Elargissement de la composition du Conseil	38 - 39	11
Projet d'ordre du jour de la session de 1982 du Conseil ...	40 - 42	11

Annexes

- I. Plan financier du FISE (masse commune des ressources)
- II. Postes permanents pour l'exercice biennal 1980-1981 et
pour l'exercice biennal 1982-1983

Introduction

1. A sa session ordinaire de 1981, le Conseil d'administration a décidé que le Comité de l'administration et des finances et le Conseil d'administration tiendraient une session extraordinaire avant la fin de 1981 ^{1/}. Celle-ci avait pour objet d'achever l'examen du plan financier du FISE et de son budget pour l'exercice biennal 1982-1983. Le Conseil avait prié le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) d'examiner le budget et de présenter des observations à ce sujet, de façon qu'il puisse tenir compte de ses vues lorsqu'il prendrait des décisions.
2. La session extraordinaire s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 22 au 24 octobre 1981. L'ordre du jour et une liste des autres documents pertinents ont été publiés sous les cotes E/ICEF/686 et E/ICEF/CRP/31-50/Rev.1, respectivement.
3. Dans les observations qu'il a formulées à cette occasion, le Président a souligné que la détérioration de la situation économique des pays en développement appelait un élargissement des programmes de coopération qu'entreprend le FISE et une augmentation des contributions qui lui sont versées. Bien que le montant des contributions n'ait jamais été aussi élevé, le Fonds se heurtait à de très graves difficultés de trésorerie liées à la hausse brutale et imprévue du taux de change du dollar et à la nécessité de reconstituer sa réserve de liquidités.
4. Le Président a suggéré que le Conseil tienne compte des éléments ci-après pour déterminer les meilleurs moyens d'aider le FISE à s'acquitter de ses responsabilités :
 - a) Il faudrait autant que possible éviter de réduire encore le taux d'expansion des programmes;
 - b) Une décentralisation plus poussée du Fonds devrait être fortement encouragée;
 - c) Tout renforcement des effectifs devrait désormais correspondre à une intensification des activités et il conviendrait de veiller à ce qu'il aille de pair avec une augmentation de la proportion de l'effectif des bureaux extérieurs par rapport à celui du Siège;
 - d) La latitude donnée au Directeur général en matière d'exécution des politiques de personnel devrait être conforme aux règlements et pratiques en vigueur au sein du système des Nations Unies.
5. Le Président a fait observer qu'en examinant le plan financier et le budget pour l'exercice biennal 1982-1983, le Conseil devrait garder à l'esprit que le FISE s'adaptait actuellement à des tâches et à des responsabilités supplémentaires : situations d'urgence (en Asie et en Afrique notamment); demande de plus en plus forte de services consultatifs et d'informations; contribution accrue aux initiatives

^{1/} Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1981, Supplément No 8 (E/1981/48, E/ICEF/685, par. 67).

en faveur de l'enfance dans le cadre des activités consécutives à l'Année internationale de l'enfant. Il a souligné que le caractère restrictif des décisions et mesures que le Conseil adopterait à la session en cours ne devrait pas être tel qu'il entrave le développement futur du FISE et son adaptation au changement et à des responsabilités nouvelles. La bonne volonté et la confiance mutuelle qui avaient toujours caractérisé les rapports entre le Conseil et le secrétariat étaient les meilleurs garants du succès des délibérations.

Situation financière

6. A l'ouverture de la session, le Directeur général a exposé la situation financière du FISE et proposé des moyens d'y faire face. Il a indiqué que le Fonds avait souffert du renforcement du dollar des Etats-Unis par rapport aux autres monnaies, bien que le montant de ses recettes exprimé en monnaies nationales ait continué d'augmenter. Du fait de cette diminution du taux de change, les recettes effectives de 1981 avaient été inférieures de 41 millions de dollars à ce qu'elles représentaient en novembre 1980, lors de la conférence pour les annonces de contributions. Si cette tendance se maintenait, les recettes de la période 1981-1983 seraient inférieures de quelque 100 millions de dollars au montant prévu. La perte nette ne s'élèverait cependant qu'à 70 millions de dollars environ, étant donné que le renforcement du dollar accroîtrait le pouvoir d'achat de l'organisation sur certains marchés.

7. En même temps, la réserve de liquidités destinée à couvrir les dépenses en cas d'écart défavorable par rapport au plan financier s'était considérablement amenuisé. Il fallait la ramener à un niveau compatible avec la politique du Conseil en matière de liquidités, ce qui exigerait l'accumulation de quelque 60 millions de dollars au cours des trois ou quatre années à venir.

8. Le Directeur général espérait que l'adoption des dispositions nécessaires à cet effet n'entraînerait que le moins de bouleversement possible dans la coopération entre le FISE et les pays en développement, en particulier à un moment où le nombre absolu d'enfants vivant dans des conditions de misère abjecte augmentait. Au nombre des mesures financières déjà prises figurait une réduction de un huitième de l'ensemble des demandes de fonds et de matériel au titre des programmes, décidée par le Conseil en mai 1981. Le Directeur général s'efforçait d'obtenir une augmentation de 50 à 80 millions de dollars des contributions pour 1982 et 1983, afin d'amoinrir la portée de nouvelles réductions qui s'avèreraient nécessaires. Le taux de croissance des programmes qui seraient soumis au Conseil pour approbation en mai 1982 devrait néanmoins être réduit. Il demandait également aux gouvernements de verser leurs contributions plus tôt.

9. Le plan financier pour l'exercice biennal 1982-1983 et le projet de budget avaient donc été révisés, en tenant compte de la conjoncture et des incertitudes nouvelles. Le Directeur général était particulièrement sensible à la générosité des membres du Conseil qui avaient passé de longues heures à examiner ces problèmes avec le secrétariat.

10. Il a ajouté que d'aucuns pouvaient craindre que le taux d'exécution des programmes du FISE ait cessé d'augmenter. Tel n'était pas le cas. Il a fait remarquer que même dans des circonstances extraordinaires, même si les projections de recettes, fondées sur l'hypothèse la plus pessimiste, se confirmaient, et si le taux de change du dollar continuait à augmenter alors même que la réserve de liquidités devait être reconstituée, la croissance des programmes serait positive en 1982 et 1983. Exprimée en dollars, elle serait de 5 p. 100 environ pour 1981, ce qui représentait une légère augmentation en termes réels.

11. On noterait, par ailleurs, qu'exception faite de l'engagement additionnel de 20 millions de dollars que le Conseil avait autorisé pour l'Afrique à ses sessions de janvier et de mai 1981, le FISE avait atteint les objectifs pour les recettes (aux taux de change de 1980) et les dépenses dans le plan financier approuvé en 1980. Toutefois, en raison de l'évolution de la situation financière, le plan de 1980 ne pourrait plus être suivi dans le cas des programmes en cours, et il faudrait réduire la croissance des programmes qui seraient soumis au Conseil pour approbation en 1982. Le taux d'exécution des programmes dépendrait du montant des contributions supplémentaires qui seraient reçues pendant cette période difficile.

12. Etant donné que les gouvernements et les peuples étaient sensibles à la situation des enfants, le Directeur général était convaincu que les fonds supplémentaires nécessaires pour préserver le niveau des programmes approuvé par le Conseil pourraient être recueillis.

Examen du plan financier et du budget pour l'exercice biennal 1982-1983

13. Non content de s'efforcer d'obtenir une augmentation du montant des contributions directes à la masse commune des ressources, le Directeur général proposait que les gouvernements donateurs "adoptent" certaines parties des programmes déjà approuvés par le Conseil ou devant lui être soumis pour approbation à sa prochaine session. Cet appel se limiterait à 1981, 1982 et 1983, et il allait de soi qu'il devait s'entendre sous réserve d'un accord entre pays donateurs et bénéficiaires.

14. S'agissant du projet de budget des services d'administration et d'appui aux programmes pour 1982-1983, il a expliqué que la proportion des dépenses budgétaires nettes par rapport aux dépenses totales du FISE serait de 23 p. 100 environ, dont 14 p. 100 pour les services d'appui aux programmes et 9 p. 100 pour les services d'administration, ces chiffres témoignant de l'importance accordée aux programmes.

15. S'agissant des effectifs, il a noté que la plupart des nouveaux postes proposés étaient destinés aux bureaux extérieurs. Compte tenu du ralentissement de la croissance des programmes, il avait sensiblement réduit ses recommandations par rapport à ce qui avait été proposé en mai 1981 et recommandé par le CCQAB. Il a demandé au Conseil de reconnaître qu'il importait de lui laisser une certaine latitude en matière de répartition des effectifs. Il s'est félicité de la diligence et de l'intérêt dont le Comité consultatif avait fait preuve, et s'est prononcé en faveur de ses recommandations tendant à réduire le budget pour l'exercice biennal

de 12 millions de dollars. Compte tenu de la détérioration de la situation financière du FISE intervenue après la présentation du budget au Comité consultatif, il a également proposé d'opérer une réduction supplémentaire de 10 millions de dollars en pourvoyant certains postes plus tard que prévu, ainsi qu'une autre réduction de même montant correspondant aux économies qui pourraient être réalisées grâce à l'augmentation du pouvoir d'achat du dollar dans certaines des régions où se trouvent des bureaux du FISE. Il recommandait en conséquence une réduction d'un montant total de 32 millions de dollars en attendant que la situation financière du FISE soit éclaircie, ce chiffre pouvant être revu au mois de mai.

16. Le Conseil d'administration a levé la séance après avoir entendu ces déclarations et la session n'a repris qu'à l'issue des délibérations du Comité de l'administration et des finances.

Résolution du Comité de l'administration et des finances

17. Le Conseil était saisi d'une série de projets de conclusions découlant des travaux du Comité de l'administration et des finances sur : a) le rapport du CCQAB; b) le plan financier; c) le projet de budget pour l'exercice biennal 1982-1983.

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

18. Le Conseil a adopté un projet de conclusion dans lequel il exprimait sa satisfaction du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget pour l'exercice biennal 1982-1983.

Plan financier

19. Le plan financier roulant révisé (E/ICEF/AB/L.233) a été examiné par le Comité de l'administration et des finances. Il est ressorti de cet examen que les membres du Comité craignaient que le niveau des projections de recettes minimums présentées dans le plan ne s'avère encore trop élevé. Les incertitudes actuelles, auxquelles s'ajoutaient les effets de la hausse brutale du dollar des Etats-Unis et la nécessité de reconstituer la réserve de liquidités, exigeaient l'adoption d'une approche plus prudente en matière de planification financière.

20. Prenant acte de ces craintes, le Directeur général a proposé plusieurs principes généraux : l'axe principal de l'action du FISE serait l'exécution des programmes; les projections de recettes minimums seraient acceptées pour servir de cadre à l'établissement du plan; la réserve de liquidités serait reconstituée; une politique en matière d'effectifs serait appliquée en fonction de la pyramide des postes en 1980-1981. Le Comité a favorablement accueilli cette proposition, estimant qu'elle constituerait une base appropriée pour l'élaboration de la conclusion du Conseil.

21. Les débats du Comité sont résumés dans son rapport (E/ICEF/AB/L.236, par. 15 à 25).

22. En présentant le projet de conclusion au Conseil, le Président du Comité de l'administration et des finances a fait observer qu'un amendement proposé au Comité touchant les directives en matière de recrutement du personnel et des consultants avait été retiré et remplacé par une recommandation tendant à ce qu'un point portant principalement sur les moyens d'accroître l'efficacité administrative et l'exécution des programmes soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil (par. 41 et 42).

23. Cela étant entendu, le Conseil a adopté la conclusion suivante :

Série de principes

Le Conseil a approuvé les principes généraux suivants :

- a) L'axe principal de l'action du FISE est l'exécution des programmes;
- b) La nécessité d'une expansion ininterrompue des programmes du FISE ne fait de doute pour personne et les efforts déployés sans relâche par le Conseil et le Directeur général pour préserver cette croissance, ainsi que les réactions des nouveaux donateurs comme des donateurs traditionnels sont vivement appréciés et doivent être encouragés;
- c) Les projections de recettes minimums sont acceptées pour servir de cadre à l'établissement du plan financier jusqu'en juin 1982 et c'est dans ce cadre que le Directeur général prendra les décisions en matière de programmation 2/;
- d) Pour assurer l'exécution des programmes et préserver l'intégrité financière du FISE, la part de la réserve de liquidités correspondant aux besoins de liquidités au titre de la masse commune des ressources pour un mois au moment de l'année où les disponibilités sont au niveau le plus bas sera reconstituée sur une période de trois ans;
- e) Une politique en matière d'effectifs sera appliquée en fonction de la pyramide des postes en 1980-1981 3/. En plus de ces postes, le Conseil a approuvé la création de 30 postes principalement pour les nouveaux bureaux hors siège et pour la décentralisation, l'exécution des programmes sur le terrain et la justification des opérations 4/;

2/ Les projections financières de recettes minimums sont indiquées à l'annexe I au présent rapport, qui tient compte de la baisse des dépenses et de l'accumulation des disponibilités nécessaires sur une période de trois ans.

3/ Voir l'annexe II au présent rapport.

4/ Les coûts supplémentaires de ces postes et des dépenses connexes des nouveaux bureaux s'élèvent à 3,6 millions de dollars. Afin de mettre en oeuvre les résultats de l'exercice obligatoire de reclassement des postes ordonné par l'Assemblée générale, dont la phase principale est maintenant achevée, les reclassements de postes à P-1 et à D-1, que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examinés et approuvés, peuvent être effectués. Ce mouvement ne doit pas dépasser 17 reclassements et le coût doit en être absorbé dans le budget pour l'exercice biennal 1982-1983.

f) Le Directeur général présentera au Conseil, pour examen à sa session ordinaire de 1982, un rapport sur la manière dont il aura appliqué les directives en matière d'effectifs énoncées ci-dessus.

Effort spécial de collecte de fonds

24. Le Conseil était saisi d'une conclusion concernant l'effort spécial entrepris pour obtenir des ressources financières supplémentaires en 1981, 1982 et 1983. Il a instamment prié les donateurs de verser des contributions spéciales à la masse commune des ressources et d'appuyer des projets "notés" ou d'adopter des projets susceptibles d'être financés dans le cadre des opérations du FISE, des activités que le FISE s'est déjà engagé à financer, ou que l'on se disposait à lui présenter en mai 1982 pour être financés par prélèvement sur la masse commune des ressources.

25. Une délégation a fait remarquer que, tel qu'il était libellé, le texte semblait offrir le choix entre les projets "notés" et les projets adoptés, et elle a suggéré que l'on mette l'accent sur les contributions à la masse commune des ressources et sur l'appui aux projets "notés". Au cours de la discussion qui a suivi, le Directeur général a indiqué que les fonds qui pourraient aller à des projets adoptés avaient été réservés à des programmes bilatéraux par les donateurs. Le transfert de ces ressources au FISE constituerait un apport net et non une solution de remplacement aux projets "notés". La délégation qui avait posé la question à l'origine a dit qu'elle craignait que l'adoption de programmes qui auraient normalement été financés par prélèvement sur la masse commune des ressources n'ait pour effet à long terme de détourner des fonds d'un programme vers l'autre.

26. Tout en comprenant ces craintes, plusieurs délégations ont déclaré qu'un certain nombre de gouvernements estimaient qu'ils pouvaient fournir des fonds supplémentaires au FISE pour remédier à sa situation actuelle. C'était toutefois aux gouvernements intéressés qu'il appartenait de choisir les modes de financement dans le cadre des dispositions que le Conseil avait précédemment approuvées à cet égard.

27. A l'issue de consultations officieuses, un amendement a été proposé, suivant lequel les donateurs étaient instamment priés de verser des contributions spéciales et encouragés à appuyer des projets "notés" et à adopter des projets à titre de mesure à court terme et exceptionnelle.

28. Le Conseil a ensuite adopté la conclusion suivante, telle qu'elle avait ainsi été modifiée :

Le Conseil a recommandé qu'un effort spécial soit entrepris pour obtenir des ressources financières supplémentaires en 1981, 1982 et 1983 afin de compenser dans toute la mesure du possible la réduction considérable apportée à la croissance du programme du FISE par suite de la situation actuelle des recettes et de la décision de reconstituer la réserve de liquidités minimum au cours des trois prochaines années. Les donateurs sont instamment priés de verser des contributions spéciales à la masse

commune des ressources et encouragés à appuyer des projets "notés" et à adopter à titre de mesure exceptionnelle et à court terme des projets susceptibles d'être financés dans le cadre des opérations du FISE, des activités que le FISE s'est déjà engagé à financer, ou qui lui sont présentés pour être financés par prélèvement sur la masse commune des ressources. Les contributions supplémentaires nécessaires et attendues devraient être déterminées et versées dès que possible afin de faciliter les modifications qui devront être apportées à la programmation dans les propositions soumises à la session de 1982 du Conseil d'administration. Tous les donateurs sont aussi vivement engagés à verser le maximum de leurs contributions avant le 30 avril, tout particulièrement en 1982, 1983 et 1984, période durant laquelle la réserve de liquidités au titre de la masse commune des ressources sera établie à son niveau minimum correspondant à un mois de dépenses.

Niveaux de croissance des programmes

29. Les membres du Conseil ont fait valoir que les réductions apportées aux niveaux de croissance prévus ne devraient pas être opérées au détriment des petits programmes et des pays dont le plafond de planification était peu élevé.

30. Le Comité de l'administration et des finances avait tenu compte de cet aspect de la question, et il a recommandé le projet de décision suivant, que le Conseil a adopté :

Dans le cadre des projections fondées sur des prévisions de recettes minimums, les réductions apportées aux niveaux de croissance prévus seront opérées de manière à entraîner le moins de bouleversement possible et à préserver l'efficacité des programmes du FISE. A cet effet a) les réductions des niveaux de croissance prévus devraient être différenciées pour éviter de porter sérieusement atteinte aux petits programmes ou à l'appui accordé aux pays dont le plafond de planification est peu élevé et b) les réductions devraient être appliquées compte tenu de la possibilité de revenir sur certaines ou sur la totalité d'entre elles au cas où la situation financière s'améliorerait. Les programmes en cours ne devraient en principe pas échapper aux réductions, mais il faudrait prendre dûment en considération la nécessité de limiter les bouleversements au maximum lorsqu'on effectuera les ajustements nécessaires.

Budgets

31. Le Comité de l'administration et des finances a examiné le projet de budget pour l'exercice biennal 1982-1983, portant sur les dépenses relatives aux éléments suivants : politiques, direction, coordination et contrôle d'ensemble; relations extérieures; administration générale; mise en train, élaboration, exécution et l'évaluation des programmes. Il a également examiné le projet de budget du Centre d'emballage et d'emmagasinage du FISE à Copenhague (UNIPAC).

32. Le Directeur général a proposé d'apporter des réductions au projet de budget initialement présenté au Conseil lors de sa dernière session ordinaire 5/, en tenant compte des recommandations du CCQAB et de la détérioration de la situation financière du FISE. De nouvelles réductions ont été proposées au cours des délibérations du Comité, et celui-ci a demandé que le Secrétariat établisse un projet de budget fondé sur le budget de 1980-1981 et prévoyant un nombre minimal de postes supplémentaires hors siège.

33. Un résumé des différents points soulevés au sujet de l'examen des budgets figure dans le rapport du Comité (E/ICEF/AB/L.236, par. 10 et 26 à 36).

34. Conformément aux recommandations du Comité, le Conseil a adopté le projet de résolution figurant dans le rapport du Comité, approuvant ainsi un engagement de 170 962 000 dollars pour l'exercice biennal, soit une réduction de 43 056 000 dollars par rapport aux estimations présentées au Conseil en mai 1981. Le Conseil a également approuvé le projet de budget de l'UNIPAC.

35. Le Comité n'a pas tranché la question de savoir s'il convenait de transformer 11 postes d'administrateur recruté sur le plan national en postes d'administrateur recruté sur le plan international. Un consensus en faveur de cette transformation s'étant néanmoins dégagé lorsque la possibilité en a été examinée plus avant, le Conseil a accepté qu'il y soit procédé.

Conduite des travaux

36. Avant de clore sa session ordinaire de 1981, le Conseil avait décidé d'élargir la composition du Comité de l'administration et des finances dans le dessein de le transformer en un comité plénier 6/. Faute de temps, il lui avait cependant été impossible d'apporter les modifications nécessaires à son règlement intérieur. L'avis du Bureau du Conseiller juridique avait été sollicité dans l'intervalle et un certain nombre de révisions visant à donner suite à la décision du Conseil avaient été proposées.

5/ Voir E/ICEF/AB/L.225, vol. I et II.

6/ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1981, Supplément No 8 /E/1981/48; E/ICEF/685, par. 247 b)/.

37. A l'ouverture de la session extraordinaire, le Conseil a décidé que le Comité se conformerait aux modifications qu'il avait été recommandé d'apporter à la conduite de ses travaux et que celles-ci pourraient être approuvées à un stade ultérieur. Avant d'achever ses travaux, le Conseil a adopté les articles révisés de son règlement intérieur dont le texte figure ci-après :

Article 18

Il est créé un Comité de l'administration et des finances composé de tous les membres du Conseil d'administration. Les attributions du Comité sont énoncées à l'annexe 2 au présent règlement.

Observateurs

Article 60

Sauf si l'organe intéressé en décide autrement,

des observateurs désignés par :

- a) Un Membre de l'Organisation des Nations Unies et tout autre Etat 7/ qui n'est pas membre du Conseil;
- b) Un organe intéressé de l'Organisation des Nations Unies;
- c) Une organisation intergouvernementale à laquelle l'Assemblée générale a octroyé le statut d'observateur;
- d) Un mouvement de libération nationale auquel l'Assemblée générale a octroyé le statut d'observateur;
- e) Une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du FISE;
- f) Le Comité d'organisations non gouvernementales auprès du FISE;
- g) Les comités nationaux pour le FISE reconnus;

peuvent participer aux séances du Conseil et de ses comités pléniers et présenter des exposés écrits sur des questions relevant de leur domaine de compétence qui intéressent les travaux du Conseil, à condition que les exposés des organisations non gouvernementales soient présentés en conformité avec les résolutions pertinentes du Conseil économique et social ou avec

7/ Il est entendu pour le Conseil que, dans l'exercice de ses fonctions en vertu du présent article, il suivra la pratique de l'Assemblée générale en ce qui concerne l'application de la formule dite de "tous les Etats", et que, dans tous les cas où cela est souhaitable, il sollicitera l'opinion de l'Assemblée générale avant de prendre les décisions appropriées.

l'approbation du Conseil. Les observateurs peuvent être invités à prendre la parole au cours des séances du Conseil et de ses comités, arrangements pris avec le Président de l'organe intéressé.

Invitations à d'autres organisations

Article 61

Le Conseil peut, lorsqu'il le juge approprié, inviter d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales à désigner des observateurs pour assister à ses réunions ou aux réunions de ses comités pléniérs auxquelles sont débattues des questions relevant de leur domaine de compétence qui les intéressent."

Elargissement de la composition du Conseil

38. A sa session ordinaire de 1981, le Conseil avait prié le Président de poursuivre les consultations relatives à son élargissement éventuel avec tous ses membres, en vue de faire une recommandation à ce sujet à la prochaine session ordinaire du Conseil en 1982.

39. Le Président a indiqué qu'il avait entamé des consultations officieuses avec tous les membres du Conseil, en gardant à l'esprit les critères d'admission établis dans la résolution 1038 (XI) de l'Assemblée générale, aux termes de laquelle il serait "tenu compte de la répartition géographique et de la participation des principaux pays donateurs et bénéficiaires", ainsi que les vues que son prédécesseur avait exprimées en mai 1981 au sujet d'un élargissement restreint. Il jugeait prématuré de présenter une recommandation au Conseil. Les consultations se poursuivraient et il espérait que l'on parviendrait sans tarder à un consensus sur une recommandation touchant à la fois le nombre des membres et la composition du Conseil.

Projet d'ordre du jour de la session de 1982 du Conseil

40. Plusieurs délégations avaient proposé d'inscrire un point relatif à l'efficacité administrative et à l'exécution des programmes à l'ordre du jour de la session ordinaire de 1982. En examinant cette proposition, une délégation a souligné que l'accroissement de l'efficacité administrative devrait se traduire par une réduction éventuelle des fonds alloués à des fins administratives. Bien que favorables à l'idée d'insister sur l'efficacité, plusieurs délégations ont fait observer que certaines des conclusions dont le Conseil était saisi portaient déjà sur cette question. Elles jugeaient préférable de ne pas imposer au Directeur général la tâche ingrate d'établir une étude de base sans disposer des ressources nécessaires.

41. Une autre délégation a recommandé que la question des ressources financières soit également inscrite au projet d'ordre du jour. Il lui paraissait important de souligner la corrélation étroite existant entre les ressources et les contributions d'une part, et les dépenses d'administration, l'efficacité et l'exécution

des programmes, de l'autre. Telle qu'elle a été présentée, cette question porterait sur deux éléments : un examen des ressources financières à la lumière des projections financières, et les moyens d'accroître l'efficacité administrative et d'améliorer l'exécution des programmes.

42. A l'issue de la discussion, le Conseil a décidé d'inscrire un point relatif à ces propositions à l'ordre du jour de sa session ordinaire de 1982.

Annexe I a/

Plan financier du FISE (masse commune des ressources)

	<u>Chiffres</u>	<u>Chiffres</u>		<u>Chiffres</u>		
	<u>effectifs</u>	<u>prévus</u>		<u>projetés</u>		
	<u>1980</u>	<u>1981</u>	<u>1982</u>	<u>1983</u>	<u>1984</u>	<u>1985</u>
(En millions de dollars des Etats-Unis)						
1. Recettes au titre de la masse commune des ressources	205	218	243	278	311	
2. Engagements à imputer sur la masse commune des ressources						
i) Engagements (programme)	166	316	160	225	205	
ii) Engagements (budget) - montant brut	<u>76</u>	<u>176^{b/}</u>	<u>-</u>	<u>206</u>	<u>-</u>	
Total	<u>242</u>	<u>492</u>	<u>160</u>	<u>431</u>	<u>205</u>	
3. Dépenses à imputer sur la masse commune des ressources						
i) Programme	157	155	163	162	183	
ii) Budget - montant brut	<u>62</u>	<u>76</u>	<u>80^{c/}</u>	<u>86^{c/}</u>	<u>95</u>	
Total	<u>219</u>	<u>231</u>	<u>243</u>	<u>248</u>	<u>278</u>	
4. Liquidités						
i) Liquidités nécessaires	71	81	92	77	84	90
ii) Liquidités prévues au 1er janvier au titre de la masse commune des ressources	50	28	2	4	31	59
iii) Liquidités prévues au 30 avril au titre de la masse commune des ressources						
- d'après le rythme actuel de versement des contributions	17	7	-31	-25	-2	26
- si les contributions sont versées plus tôt	17	7	0	10	36	56
iv) Moyenne mensuelle des dépenses imputées sur la masse commune des ressources	19	20	21	22	24	26
v) Elément "fonds supplémentaires" de la réserve de liquidités	22	34	32	35	39	42

(Voir les notes page suivante)

/...

(Notes de la page précédente)

a/ Initialement publié en tant que tableau 6 révisé, E/ICEF/AB/L.233 /plan financier du FISE (masse commune des ressources) (Prévisions de recettes minimums, aux taux de change d'août 1981)/.

b/ Sur les 176 millions de dollars d'engagements prévus au titre du budget pour 1981, 5 millions de dollars représentaient un budget additionnel au titre de 1981 et 171 millions de dollars correspondent au budget de l'exercice biennal 1982-1983.

c/ La somme des dépenses prévues au titre du budget pour 1982-1983 est de 166 millions de dollars. Ce chiffre, inférieur de 3 p. 100 au montant de l'engagement approuvé par le Conseil (par. 34 ci-dessus), qui est de 171 millions de dollars, a été retenu pour tenir compte tant du montant des dépenses effectives dans le passé par rapport aux engagements que des dispositions du règlement financier, qui stipule que les dépassements de dépenses ne sont pas autorisés dans les budgets des organisations des Nations Unies.

Annexe II a/

Postes permanents pour l'exercice biennal 1980-1981 et pour l'exercice biennal 1982-1983

	Administrateurs recrutés sur le plan international								Personnel local			Total général	Changements entre 1980-1981 et 1982-1983
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total Adm. intern.	Adm. nat.	Serv. gén.		
1. Total titres I, II, III et IV <u>b/</u> 1980-1981	1	2	18	36	82	137	104	49	429	180	1 253	1 862	
2. Crédits additionnels requis 1982-1983	-	-	-	1	2	1	3	5	12	13	5	30	30
3. Reclassements 1982-1983	-	-	-	3	14	(10)	-	(6)	1	-	(1)	-	-
4. Total des postes prévus au budget 1982-1983	1	2	18	40	98	128	107	48	442	193	1 257	1 892	30

a/ Tableau I révisé, E/ICEF/AB/L.225 (vol. 1).

b/ Moins les postes non prévus au budget (chap. 15-UNIPAC).